TRIGANO

Société anonyme au capital de 90.157.500,87 € Siège social : 100 rue Petit – 75019 PARIS 722 049 459 R.C.S. PARIS

సాసా నును

RESULTATS DES VOTES LORS DE L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE DU 11 JANVIER 2011

సాసా నును

Les 61 actionnaires présents ou représentés possédaient 17.351.981 actions sur les 20.971.148 actions auxquelles sont attachés des droits de votes, soit 29.829.416 droits de vote sur 33.667.865.

I. RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME ORDINAIRE

PREMIERE RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.809.415 voix (99,93 % des droits de vote présents) contre 20.001 (0,07 % des droits de vote présents) et 17 331 980 actions (81,83% du nombre total d'actions composant le capital) contre 20 001 actions (0,09% du nombre total d'actions composant le capital).

DEUXIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.809.415 voix (99,93 % des droits de vote présents) contre 20.001 (0,07 % des droits de vote présents) et 17 331 980 actions (81,83% du nombre total d'actions composant le capital) contre 20 001 actions (0,09% du nombre total d'actions composant le capital).

TROISIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.807.987 voix (99,93 % des droits de vote présents) contre 21.429 (0,07 % des droits de vote présents) et 17 330 552 actions (81,83% du nombre total d'actions composant le capital) contre 20 429 actions (0,10 % du nombre total d'actions composant le capital).

QUATRIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.809.415 voix (99,93 % des droits de vote présents) contre 20.001 (0,07 % des droits de vote présents) et 17 331 980 actions (81,83% du nombre total d'actions composant le capital) contre 20 001 actions (0,09% du nombre total d'actions composant le capital).

CINQUIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.803.165 voix (99,91 % des droits de vote présents) contre 25.479 (0,09 % des droits de vote présents) et 17 326 502 actions (81,81% du nombre total d'actions composant le capital) contre 25 479 actions (0,12 % du nombre total d'actions composant le capital).

SIXIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.211.565 voix (97,93 % des droits de vote présents) contre 617.851 (2,07 % des droits de vote présents) et 16 734 130 (79,01 % du nombre total d'actions composant le capital) contre 617 851 actions (2,92 % du nombre total d'actions composant le capital).

SEPTIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.211.565 voix (97,93 % des droits de vote présents) contre 617.851 (2,07 % des droits de vote présents) et 16 734 130 (79,01 % du nombre total d'actions composant le capital) contre 617 851 actions (2,92 % du nombre total d'actions composant le capital).

HUITIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.756.525 voix (99,76 % des droits de vote présents) contre 72.891 (0,24 % des droits de vote présents) et 17 279 090 (81,58 % du nombre total d'actions composant le capital) contre 72 891 actions (0,34 % du nombre total d'actions composant le capital).

NEUVIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.809.415 voix (99,93 % des droits de vote présents) contre 20.001 (0,07 % des droits de vote présents) et 17 331 980 actions (81,83% du nombre total d'actions composant le capital) contre 20 001 actions (0,09% du nombre total d'actions composant le capital).

II. RESOLUTIONS DU RESSORT DE L'ASSEMBLEE DELIBERANT SOUS FORME EXTRAORDINAIRE

DIXIEME RESOLUTION

Résolution adoptée à 29.653.331 voix contre 176.085.

Résolution adoptée à 29.653.331 voix (99,93 % des droits de vote présents) contre 176.085 (0,07 % des droits de vote présents) et 17 175 896 actions (81,10 % du nombre total d'actions composant le capital) contre 176 085 actions (0,83 % du nombre total d'actions composant le capital).